



## Communiqué de presse

Verviers, le 31 mai 2021

### LA VILLE DE VERVIERS OCTROIE DES PRIMES POUR SOUTENIR LES COMMERÇANTS

Afin de venir en aide et soutenir ses commerçants qui, suite à la pandémie de COVID-19, ont vu ralentir voire arrêter leurs activités commerciales durant de nombreuses semaines et ont, par conséquent, subi des pertes financières, parfois considérables, la Ville a décidé de leur octroyer des primes COVID.

Il y aura 3 primes distinctes dont voici le descriptif:

#### 1. Prime A

Il s'agit d'une prime forfaitaire de 2.500 € accordée aux commerçant(e)s dont l'activité se situe sur le territoire de la Ville de Verviers et qui ont été impacté(e)s de manière exceptionnelle voire contraint(e)s à la fermeture de leur établissement suite aux mesures d'urgence prises par le Conseil National de Sécurité.

#### 2. Prime B

La prime forfaitaire sera majorée uniquement pour le secteur de l'HORECA. Le montant de cette prime supplémentaire variera en fonction de la catégorie dans laquelle se trouve l'établissement.

| Catégories  | Montant de la prime |
|---|---------------------|
| A = Ne fonctionnent, à la base, que sur du service à table (brasserie, restaurant, bar, cafés, table d'hôte etc.)                               | 2.000 €             |
| B = Fonctionnent sur le « à emporter » mais aussi sur le service à table de type « dégustation » (chocolaterie, espace café/ thé, glacier etc.) | 1.000 €             |
| C = Fonctionnent majoritairement sur le « à emporter » (pita, friterie, snack, sandwicherie, traiteur, pizzeria à emporter etc.).               | 500 €               |

#### 3. Prime C

La prime forfaitaire sera également majorée uniquement pour le secteur des métiers de contact.

Afin de bénéficier de ces primes, il est nécessaire de prendre connaissance du règlement et compléter le formulaire de demande disponible sur le site internet [www.verviers.be](http://www.verviers.be), onglet « économie / commerces ».

Ce formulaire doit être dûment complété, accompagné de ses annexes et introduit :

- soit par dépôt personnel auprès du Service des Affaires économiques (rue du Collège 62 au 1<sup>er</sup> étage)



**VERVIERS**

COMMUNICATION

- soit par recommandé à Ville de Verviers – Service des Affaires économiques – Place du Marché 55 à 4800 VERVIERS.

### **CONTACT**

Ville de Verviers – Service des Affaires économiques

087 327 547

[affaireseconomiques@verviers.be](mailto:affaireseconomiques@verviers.be)